

# ETUDE SUR LES PFAS DANS LES EAUX DE BAIGNADE

## NOTE IMPORTANTE AUX JOURNALISTES

*"Les données présentées dans ce rapport reposent sur des campagnes de prélèvements citoyennes réalisées selon un protocole bien défini, et sur des analyses conduites en laboratoire d'analyse accrédité et selon les normes en vigueur. Les résultats et conclusions du rapport n'engagent que les auteurs et Surfrider Foundation Europe. Ces conclusions sont susceptibles d'évoluer en fonction des avancées scientifiques, de l'amélioration des connaissances sur les PFAS et de l'évolution des cadres réglementaires."*



Surfrider Foundation Europe est une ONG environnementale qui agit du terrain aux institutions, depuis plus de 35 ans pour protéger l'Océan. Notre engagement s'articule autour de trois priorités : lutter contre la pollution plastique à la source, agir pour un environnement aquatique sain, et préserver les littoraux face aux défis du changement climatique.

Notre expertise scientifique, associée à une forte mobilisation citoyenne dans le cadre de nos actions de science participative, nous permet de produire des données indépendantes venant nourrir notre plaidoyer politique auprès des institutions locales, nationales et européennes afin de faire évoluer le cadre législatif.

Alors que les pratiques récréatives en milieu aquatique connaissent une popularité grandissante en France et en Europe, Surfrider veille et agit au quotidien pour une réglementation plus ambitieuse de la qualité de nos milieux aquatiques afin de garantir des eaux saines pour tous.

La pollution de l'eau, qu'elle soit chimique, bactériologique ou biologique, est un phénomène souvent invisible et largement sous-estimé. Elle peut affecter l'intégrité du cycle de l'eau avec un impact direct sur les écosystèmes aquatiques (faune et flore), mais aussi sur la santé des pratiquants d'activités nautiques et/ou des baigneurs.

C'est dans cette dynamique, et pour répondre aux préoccupations croissantes de notre communauté, que Surfrider Europe s'est engagé dans une campagne de prélèvements à l'échelle française visant à l'amélioration de la connaissance sur la présence des PFAS dans les milieux aquatiques.

# SOMMAIRE

01	<u>Introduction</u>	P.5
02	<u>Méthodologie</u>	P.6
03	<u>Résultats de l'étude</u>	P.8
	01 <u>L'état chimique des zones testées</u>	P.9
	02 <u>Une grande diversité de PFAS</u>	P.18
	03 <u>Les niveaux de contamination chimique des eaux de baignade et d'activités nautiques</u>	P.26
04	<u>3 questions à Lucille Labayle</u>	P.35

# INTRODUCTION

Dans un contexte de dégradation croissante de la qualité des milieux aquatiques, les PFAS - une famille de plusieurs milliers de composés chimiques synthétiques particulièrement mobiles et résistants - figurent parmi les contaminants émergents les plus préoccupants. En raison de leur extrême persistance dans l'environnement et de leurs multiples usages industriels, ces « polluants éternels » se dispersent largement dans les eaux, les sols et l'air. Les données scientifiques disponibles ainsi que les alertes émises par les autorités publiques et la société civile mettent en évidence une contamination diffuse de l'environnement ainsi que des risques sanitaires croissants, par des voies d'exposition multiples (ingestion, inhalation ou contact cutané).

Les récentes investigations menées en Europe ont confirmé la présence généralisée de PFAS dans les sols, l'air, l'alimentation ou encore l'eau potable. En revanche, les connaissances relatives à leur présence dans les eaux de baignade et les zones récréatives demeuraient jusqu'ici limitées. L'omniprésence et la persistance de ces polluants soulèvent par conséquent de nombreuses interrogations quant aux risques d'exposition des baigneurs et des usagers nautiques.

C'est pourquoi Surfrider Foundation Europe et Eurofins Hydrologie France se sont associés pour évaluer la présence de PFAS des eaux de baignade sur le littoral, dans les lacs et les rivières.

# MÉTHODOLOGIE

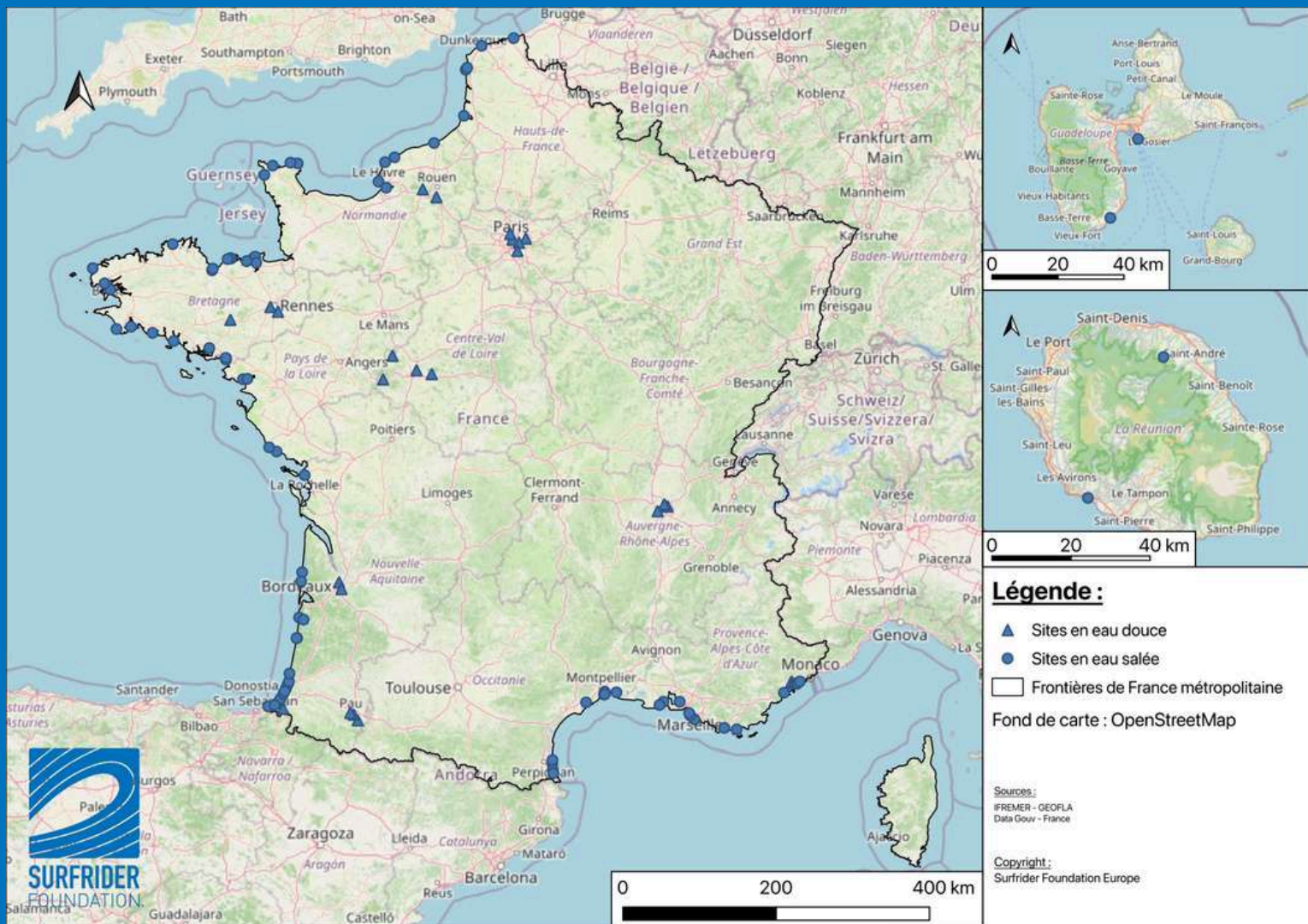
## **De l'identification des sites à l'analyse des échantillons en passant par les campagnes de prélèvements : une méthodologie participative, concertée et encadrée**

Pour améliorer la connaissance sur la présence des PFAS dans les milieux aquatiques et plus spécifiquement dans les zones de baignade et d'activités nautiques, Surfrider s'est appuyé sur 80 bénévoles de son réseau, présent.e.s sur le terrain. Au total, 107 prélèvements ont été réalisés entre juin et juillet 2025, sur 80 sites littoraux et 27 sites lacustres et fluviaux en France (territoire métropolitain et ultra-marins).

Le choix des sites s'est effectué en croisant plusieurs paramètres : les informations issues de données existantes concernant les PFAS dans les eaux superficielles (provenant du projet d'investigation européen Forever Pollution Project), la présence sur le territoire de groupes locaux bénévoles de Surfrider, ainsi que les zones à forts enjeux récréatifs et de baignade (des sites officiellement désignés comme tel par le ministère de la santé complétés par des sites de pratiques signalés par nos bénévoles sur le terrain qui ne bénéficient d'aucun suivi car non-désignés dans la liste officielle).

Les préleveurs, préalablement formés aux techniques d'échantillonnage ont respecté un protocole normé s'appuyant sur les préconisations du laboratoire Eurofins pour respecter les conditions de prélèvements. Les échantillons ont été envoyés au laboratoire Eurofins Food and Feed Testing Sweden AB pour analyse.

Au total, ce sont 107 sites sur lesquels 58 PFAS et dérivés ont été analysés représentant un jeu de données de plus de 6200 résultats.



CARTE DES 107 POINTS DE PRÉLÈVEMENTS DE LA CAMPAGNE PFAS 2025

RÉALISÉE PAR SURFRIDER



## RÉSULTATS DE L'ÉTUDE



# L'ÉTAT CHIMIQUE DES ZONES TESTÉES

## Des dépassements en concentration de PFOS qui inquiètent plus largement sur la qualité chimique de nos eaux de loisirs.

La pollution chimique des milieux aquatiques exerce une pression majeure sur les écosystèmes, en raison de la diversité et de la toxicité des substances introduites dans l'eau. Des normes de qualité environnementales (NQE) sont définies dans le cadre de la législation européenne visant à enrayer la dégradation de l'état des masses d'eau de l'UE : la Directive cadre sur l'Eau (Directive 2000/60/CE). Celles-ci permettent d'appréhender la qualité chimique (bonne ou mauvaise) des eaux littorales et continentales.

Au moment de la réalisation de notre étude et de nos analyses, le **PFOS** était encore le seul indicateur à être étudié sous la DCE qui appartenait à la famille des PFAS (une mise à jour de la liste des substances prioritaires pour les eaux de surface et souterraines adoptée plus récemment cette année étend désormais cette liste à une somme de 25 PFAS spécifiques)

**Ce polluant chimique a été détecté dans la plupart de nos échantillons**, 62% des sites analysés, malgré l'existence de restrictions à l'échelle européenne (REACH) et internationale (Convention de Stockholm). Il demeure le **3eme PFAS le plus fréquemment observé dans les échantillons derrière le TFA et le PFOA**. Les concentrations de PFOS mesurées dans les eaux continentales et côtières issues de nos campagnes de prélèvements varient entre 0,1 ng.L-1 (LD) et 26 ng.L-1.

**Les valeurs maximales autorisées établies par la DCE pour le PFOS (0,13 ng.L-1 pour les eaux côtières et 0,65 ng.L-1 pour les eaux continentales), ont été dépassées sur 78 % des sites continentaux et 44 % des sites littoraux testés.** Un nombre important de sites testés sont donc soumis à une pression liée à la pollution par le PFOS et **pourraient être considérés "en mauvais état chimique" selon les standards européens pris en compte dans notre étude.**

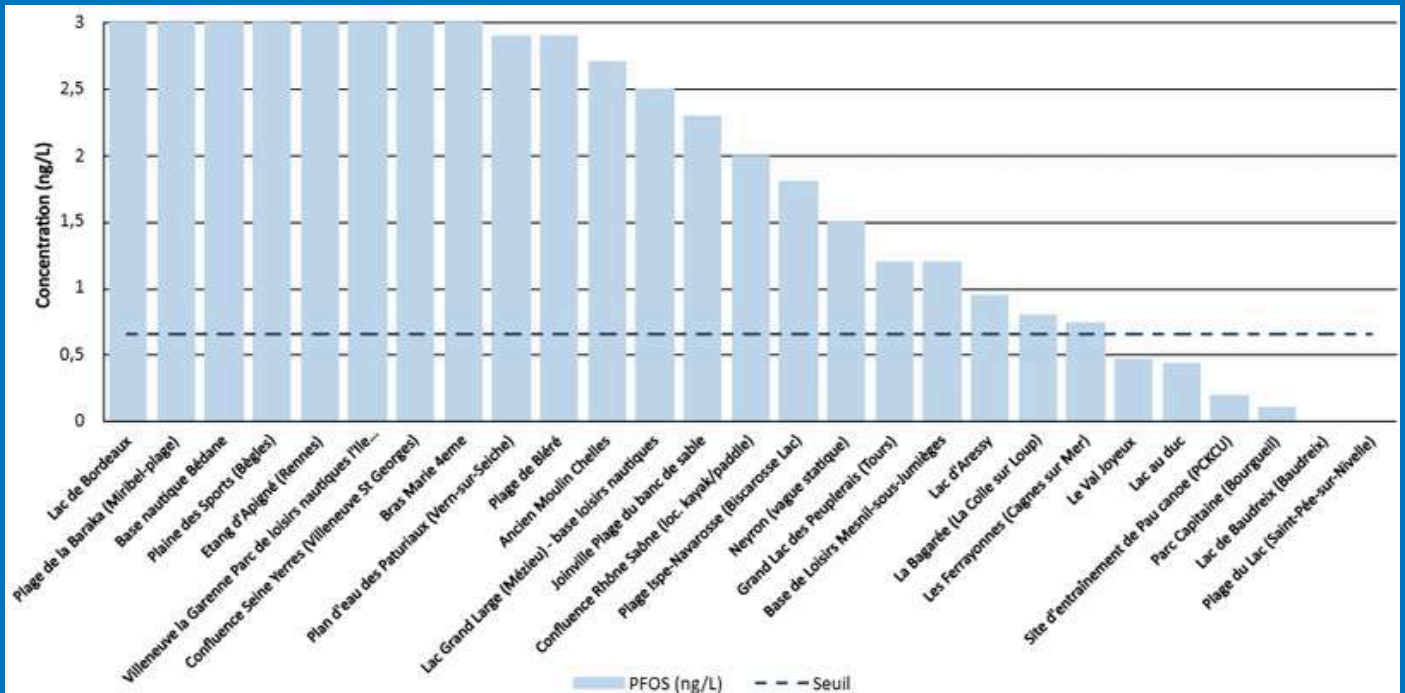
### Les conclusions

Le PFOS et PFOA sont deux substances bien connues faisant l'objet d'interdictions depuis plusieurs années. On les retrouve pourtant encore parmi les PFAS les plus souvent identifiés dans nos échantillons et à des concentrations élevées, mettant en évidence les effets irréversibles de ces polluants chimiques et la nécessité d'une action rapide et globale.

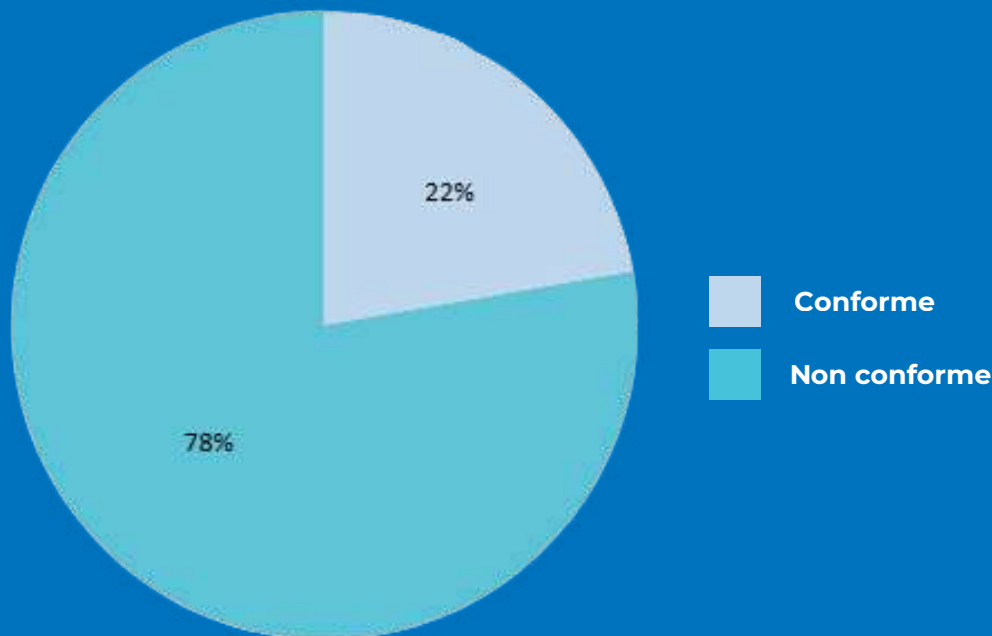
Les PFAS ne sont pas qualifiés de « polluants éternels » par hasard : leurs persistances dans l'environnement signifient que les effets des mesures de réduction ne seront visibles qu'à long terme. **Plus l'action est retardée, plus la contamination s'installe durablement ; il est donc essentiel d'agir dès maintenant.**

# ÉTAT CHIMIQUE DES SITES ÉTUDIÉS EN EAU DOUCE

N° dépt	Département	Site	PFOS (ng/L)	Conformité
6	Alpes-Maritimes	La Bagarée (La Colle sur Loup)	0,8	Non conforme
6	Alpes-Maritimes	Les Ferrayonnes (Cagnes sur Mer)	0,74	Non conforme
33	Gironde	Lac de Bordeaux	26	Non conforme
33	Gironde	Plaine des Sports (Bègles)	10	Non conforme
35	Ille-et-Vilaine	Etang d'Apigné (Rennes)	5,9	Non conforme
35	Ille-et-Vilaine	Plan d'eau des Paturiaux (Vern-sur-Seiche)	2,9	Non conforme
37	Indre-et-Loire	Grand Lac des Peuplerais (Tours)	1,2	Non conforme
37	Indre-et-Loire	Lac du Val Joyeux (Château-la-Vallière)	0,47	Conforme
37	Indre-et-Loire	Parc Capitaine (Bourgueil)	0,11	Conforme
37	Indre-et-Loire	Plage de Bléré	2,9	Non conforme
40	Landes	Plage Ispe-Navarosse (Biscarosse Lac)	1,8	Non conforme
56	Morbihan	Lac au duc (Ploërmel)	0,44	Conforme
64	Béarn	Lac d'Aressy	0,95	Non conforme
64	Béarn	Lac de Baudreix	<0,10	Conforme
64	Côte Basque	Plage du Lac (Saint-Pée-sur-Nivelle)	<0,10	Conforme
64	Béarn	Site d'entraînement de Pau canoe (PCKCU)	0,2	Conforme
69	Rhône	Confluence Rhône Saône (loc. kayak/paddle) (Lyon)	2	Non conforme
69	Rhône	Base nautique municipale Meyzieu Grand Large	2,5	Non conforme
69	Rhône	Neyron (vague statique)	1,5	Non conforme
69	Rhône	Plage de la Baraka (Lac de Miribel plage à Neyron)	13	Non conforme
75	Paris	Bras Marie 4eme	3,3	Non conforme
76	Seine-Maritime	Base de Loisirs Mesnil-sous-Jumièges	1,2	Non conforme
76	Seine-Maritime	Base nautique Bédane	12	Non conforme
77	Seine-et-Marne	Ancien Moulin de Chelles	2,7	Non conforme
92	Hauts-de-Seine	Villeneuve la Garenne Parc de loisirs nautiques l'Île St Denis	4,8	Non conforme
94	Val-de-Marne	Confluence Seine Yerres (Villeneuve St Georges)	3,9	Non conforme
94	Val-de-Marne	Joinville Plage du banc de sable	2,3	Non conforme



## PRÉSENCE DE PFOS EN EAUX DOUCES : ZOOM SUR LE SEUIL IMPOSÉ PAR LA DCE (0,65NG/L)



## CONFORMITÉ DES PFOS AU SEUIL DE LA DCE SUR 27 SITES D'EAUX DOUCES

**Clé de compréhension** : La concentration mesurée sur chaque site est comparée à la norme de qualité environnementale (NQE) fixée par la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) en vigueur à l'époque où l'étude a été réalisée. Cette norme distingue deux situations selon le milieu : 0,65 ng/L pour les eaux continentales et 0,13 ng/L pour les eaux côtières. Le PFOS y est classé comme substance prioritaire dangereuse, ce qui traduit le niveau élevé de préoccupation qu'il suscite. Un site est déclaré non conforme (mauvais état chimique), et surligné en rouge dans le tableau lorsque sa concentration dépasse le seuil applicable à sa situation. Les valeurs notifiées "<10 ng/L" ou "<20ng/L" ne signifie pas une absence de PFAS mais représente la limite de quantification possible par l'appareil analytique. Sont aussi présentés : un histogramme cadré sur les valeurs basses, ne prenant pas en compte les valeurs non significative, de manière à rendre la ligne de seuil parfaitement visible et un diagramme circulaire résumant la part des sites non conformes en eaux douces.

Depuis, la listes de substances prioritaires pour les eaux de surface et souterraines dans le cadre de la DCE a été mise à jour et adoptée formellement en mars 2026. Elle étend la liste des substances prioritaires à de nouveaux polluants assortis de NQE correspondantes, comprenant notamment la somme de 25 PFAS.

## ÉTAT CHIMIQUE DES SITES ÉTUDIÉS EN EAUX CÔTIÈRES

N° dépt	Département	Site	PFOS (ng/L)	Conformité
6	Alpes-Maritimes	Plage de Landsberg (Saint-Laurent-du-Var)	<0,20	Conforme
6	Alpes-Maritimes	Plage de la Lanterne (Nice)	<0,10	Conforme
<b>6</b>	<b>Alpes-Maritimes</b>	<b>Plage Mogador (Cagnes sur Mer)</b>	<b>0,26</b>	<b>Non conforme</b>
<b>6</b>	<b>Alpes-Maritimes</b>	<b>Trou de l'Ancre (Cannes)</b>	<b>0,19</b>	<b>Non conforme</b>
13	Bouches-du-Rhône	Calanque de Morgiou (Marseille)	<0,10	Conforme
<b>13</b>	<b>Bouches-du-Rhône</b>	<b>Jaï Nord (Marignane)</b>	<b>2,7</b>	<b>Non conforme</b>
<b>13</b>	<b>Bouches-du-Rhône</b>	<b>Plage Cavaou (Fos-sur-Mer)</b>	<b>0,61</b>	<b>Non conforme</b>
<b>13</b>	<b>Bouches-du-Rhône</b>	<b>Plage Olga (Port-Saint-Louis-du-Rhône)</b>	<b>0,44</b>	<b>Non conforme</b>
13	Bouches-du-Rhône	Plage de l'Huveaune (Marseille)	<0,10	Conforme
<b>13</b>	<b>Bouches-du-Rhône</b>	<b>Plage des Catalans (Marseille)</b>	<b>0,18</b>	<b>Non conforme</b>
<b>17</b>	<b>Charente-Maritime</b>	<b>Plage de la Concurrence (La Rochelle)</b>	<b>0,35</b>	<b>Non conforme</b>
<b>22</b>	<b>Côtes-d'Armor</b>	<b>Plage Les Nouelles (Plérin)</b>	<b>0,14</b>	<b>Non conforme</b>
22	Côtes-d'Armor	Plage Le Rieul Amont (Lancieux)	<0,10	Conforme
22	Côtes-d'Armor	Plage Le Rieul Aval (Lancieux)	<0,10	Conforme
<b>22</b>	<b>Côtes-d'Armor</b>	<b>Plage du Valais (Saint-Brieuc)</b>	<b>0,42</b>	<b>Non conforme</b>
22	Côtes-d'Armor	Plage des Montiers (Erquy)	<0,10	Conforme
22	Côtes-d'Armor	Plage de Renan (Louannec)	0,13	Conforme
22	Côtes-d'Armor	Plage des Sables d'Or Les Pins (Fréhel)	<0,10	Conforme
22	Côtes-d'Armor	Plage du Centre (Erquy)	<0,10	Conforme
29	Finistère	La Cale (Lanvéoc)	<0,10	Conforme
29	Finistère	Plage de Penfoul (Landunvez)	<0,10	Conforme
29	Finistère	Petite plage (Bénodet)	<0,10	Conforme
29	Finistère	Plage de la Torche (Plomeur)	<0,10	Conforme

## ÉTAT CHIMIQUE DES SITES ÉTUDIÉS EN EAUX CÔTIÈRES

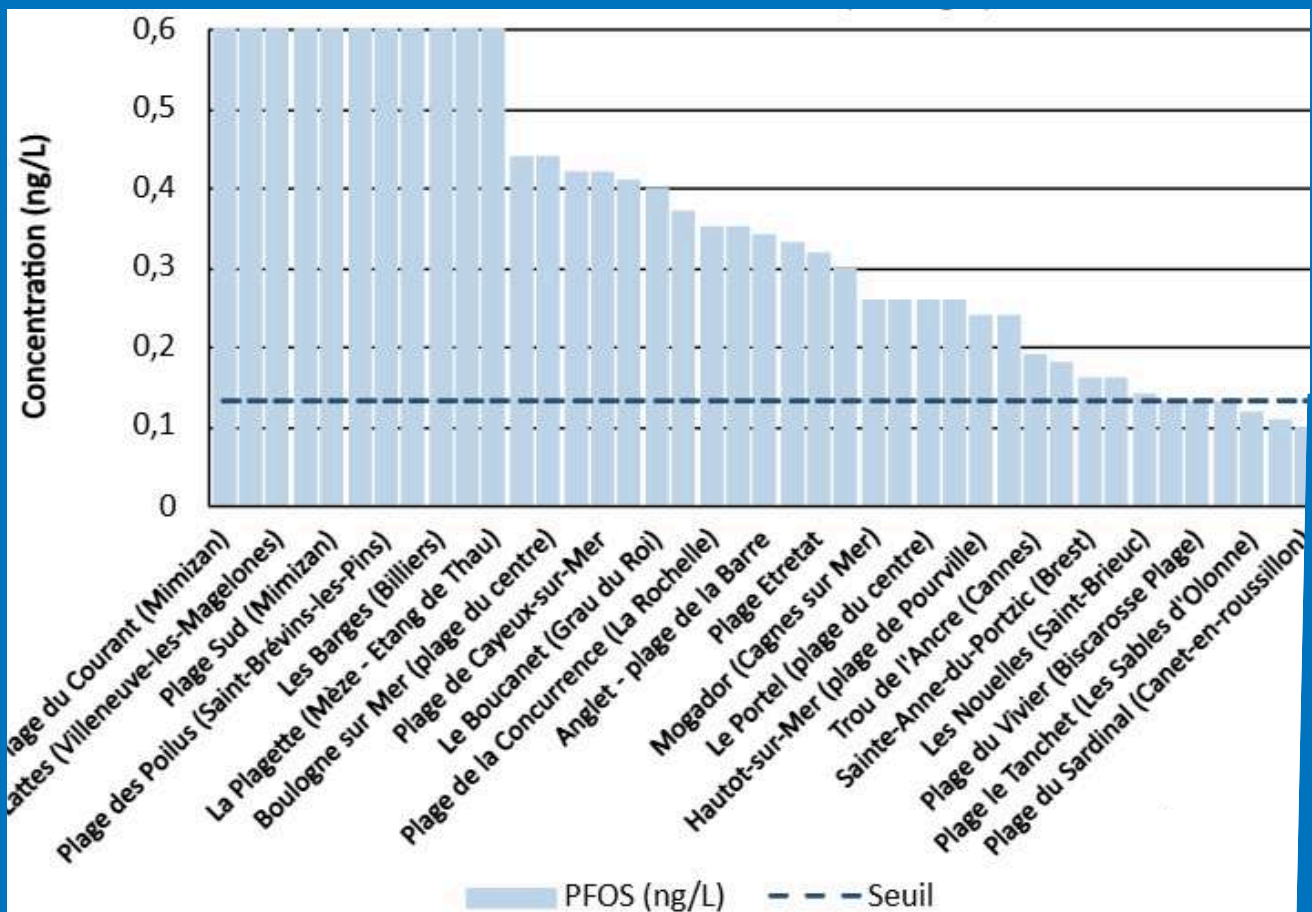
N° dépt	Département	Site	PFOS (ng/L)	Conformité
29	Finistère	Port Manec'h (Nevez)	<0,10	Conforme
<b>29</b>	<b>Finistère</b>	<b>Plage de Sainte-Anne-du-Portzic (Brest)</b>	<b>0,16</b>	<b>Non conforme</b>
33	Gironde	Plage de Lacanau	<0,10	Conforme
33	Gironde	Plage du Porge	<0,10	Conforme
<b>34</b>	<b>Hérault</b>	<b>La Plagette (Mèze - Etang de Thau)</b>	<b>0,61</b>	<b>Non conforme</b>
<b>34</b>	<b>Hérault</b>	<b>Le Boucanet (Grau du Roi)</b>	<b>0,4</b>	<b>Non conforme</b>
<b>34</b>	<b>Hérault</b>	<b>Embouchure du Lez (Lattes)</b>	<b>1,8</b>	<b>Non conforme</b>
<b>34</b>	<b>Hérault</b>	<b>Plage de la Rive Droite (Palavas-Les-Flots) (surf)</b>	<b>0,41</b>	<b>Non conforme</b>
<b>34</b>	<b>Hérault</b>	<b>Plage Rive Gauche (Palavas-Les-Flots) (surf)</b>	<b>0,3</b>	<b>Non conforme</b>
35	Ille-et-Vilaine	Plage du Mole (Saint-Malo)	<0,10	Conforme
35	Ille-et-Vilaine	Plage de la Hoguette (Saint-Malo)	<0,10	Conforme
35	Ille-et-Vilaine	plage du Vallion (Saint Jouan des Guerets)	<0,10	Conforme
40	Landes	Plage du Santocha (Capbreton)	<0,10	Conforme
40	Landes	Plage de Labenne	<0,10	Conforme
<b>40</b>	<b>Landes</b>	<b>Plage Sud (Mimizan)</b>	<b>1,4</b>	<b>Non conforme</b>
<b>40</b>	<b>Landes</b>	<b>Plage du Courant (Mimizan)</b>	<b>4,1</b>	<b>Non conforme</b>
<b>40</b>	<b>Landes</b>	<b>Plage du Rey (Soorts-Hossegor)</b>	<b>0,35</b>	<b>Non conforme</b>
40	Landes	Plage de Tarnos	<0,40	Conforme
40	Landes	Plage du Vivier (Biscarosse Plage)	0,13	Conforme
40	Landes	Plage de l'Océan (Souston)	<0,10	Conforme
<b>44</b>	<b>Loire-Atlantique</b>	<b>Grande Plage de Saint-Nazaire</b>	<b>1,4</b>	<b>Non conforme</b>
<b>44</b>	<b>Loire-Atlantique</b>	<b>Plage des Poilus (Saint-Brévins-les-Pins)</b>	<b>1,1</b>	<b>Non conforme</b>

## ÉTAT CHIMIQUE DES SITES ÉTUDIÉS EN EAUX CÔTIÈRES

N° dépt	Département	Site	PFOS (ng/L)	Conformité
50	Manche	Anse de Querqueville (Cherbourg-en-Cotentin)	<0,10	Conforme
50	Manche	Anse de la Masse (Gatteville-le-Phare)	0,13	Conforme
50	Manche	Plage Clairfontaine (Siouville-Hague)	<0,10	Conforme
50	Manche	Plage de Cosqueville (Vicq-sur-Mer)	<0,10	Conforme
<b>56</b>	<b>Morbihan</b>	<b>Plage des Barges (Billiers)</b>	<b>0,62</b>	<b>Non conforme</b>
56	Morbihan	Le Halguen (Pénestin)	<0,30	Conforme
56	Morbihan	Plage de Conleau (Vannes)	<0,30	Conforme
56	Morbihan	Thoulars (Larmor-Plage)	<0,30	Conforme
<b>59</b>	<b>Nord</b>	<b>Plage du centre (Calais)</b>	<b>0,37</b>	<b>Non conforme</b>
<b>59</b>	<b>Nord</b>	<b>Poste de secours - Digue des Alliés (Dunkerque)</b>	<b>0,26</b>	<b>Non conforme</b>
<b>62</b>	<b>Pas-de-Calais</b>	<b>Plage du centre (Boulogne-sur-Mer)</b>	<b>0,44</b>	<b>Non conforme</b>
<b>62</b>	<b>Pas-de-Calais</b>	<b>Plage du centre (Le Portel)</b>	<b>0,26</b>	<b>Non conforme</b>
<b>64</b>	<b>Côte Basque</b>	<b>Plage de la Barre (Anglet)</b>	<b>0,34</b>	<b>Non conforme</b>
64	Côte Basque	Plage de l'Uhabia (Bidart)	<0,10	Conforme
64	Côte Basque	Plage d'Hendaye	<0,10	Conforme
64	Côte Basque	Plage Sud (Saint-Jean-de-Luz)	<0,10	Conforme
64	Côte Basque	Plage de la Milady (Biarritz)	<0,10	Conforme
<b>66</b>	<b>Pyrénées-Orientales</b>	<b>Plage Sud (Argelès-sur-Mer)</b>	<b>0,26</b>	<b>Non conforme</b>
66	Pyrénées-Orientales	Plage du Lido Nord (Canet-en-Roussillon)	<0,10	Conforme
<b>66</b>	<b>Pyrénées-Orientales</b>	<b>Plage du Mas Larrieu (Argelès-sur-Mer)</b>	<b>0,33</b>	<b>Non conforme</b>
66	Pyrénées-Orientales	Plage du Sardinal (Canet-en-roussillon)	0,1	Conforme
<b>76</b>	<b>Seine-Maritime</b>	<b>Plage de Pourville (Hautot-sur-Mer)</b>	<b>0,24</b>	<b>Non conforme</b>

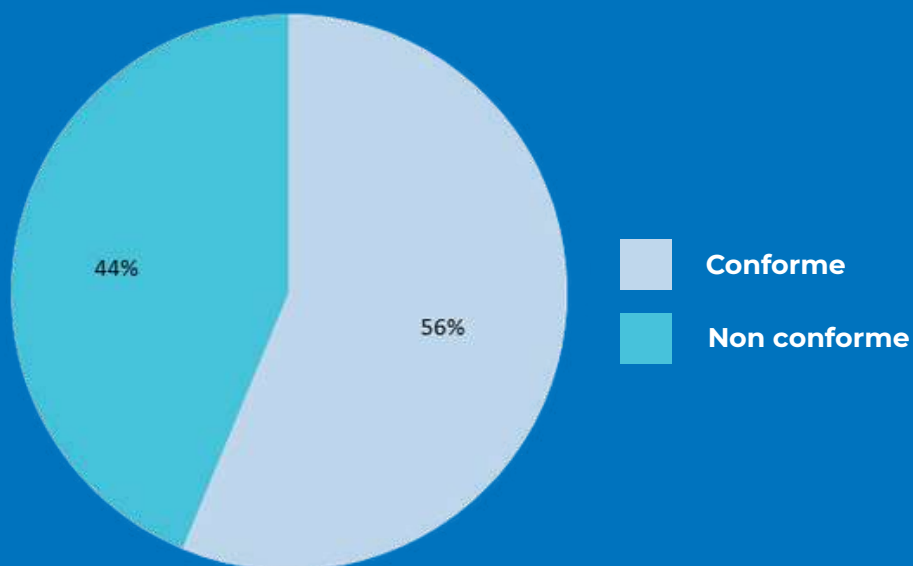
## ÉTAT CHIMIQUE DES SITES ÉTUDIÉS EN EAUX CÔTIÈRES

N° dépt	Département	Site	PFOS (ng/L)	Conformité
76	Seine-Maritime	Le Havre plage	0	Conforme
<b>76</b>	<b>Seine-Maritime</b>	<b>Plage Etretat</b>	<b>0,32</b>	<b>Non conforme</b>
76	Seine-Maritime	Plage de Fécamp	0,11	Conforme
<b>76</b>	<b>Seine-Maritime</b>	<b>Plage du Butin (Honfleur)</b>	<b>1</b>	<b>Non conforme</b>
<b>80</b>	<b>Somme</b>	<b>Plage de Cayeux-sur-Mer</b>	<b>0,42</b>	<b>Non conforme</b>
83	Var	Plage Ceinturon est-L'Aygade (Hyères)	<0,10	Conforme
83	Var	Plage les Pins Centre (Toulon)	<0,10	Conforme
<b>85</b>	<b>Vendée</b>	<b>Plage des viviers de la mine (Talmont st Hilaire)</b>	<b>0,24</b>	<b>Non conforme</b>
85	Vendée	Plage le Tanchet (Les Sables d'Olonne)	0,12	Conforme
971	Guadeloupe	Bas du Fort (Le Gosier)	<0,10	Conforme
971	Guadeloupe	Plage de Salée Bananier (Capesterre-Belle-Eau)	<0,10	Conforme
<b>974</b>	<b>La Réunion</b>	<b>L'étang du Gol (Etang Salé) (Saint-Louis)</b>	<b>1,7</b>	<b>Non conforme</b>
<b>974</b>	<b>La Réunion</b>	<b>Rivière Sainte-Suzanne</b>	<b>0,16</b>	<b>Non conforme</b>



## PRÉSENCE DES PFOS EN EAUX CÔTIÈRES : ZOOM SUR LE SEUIL IMPOSÉ PAR LA DCE

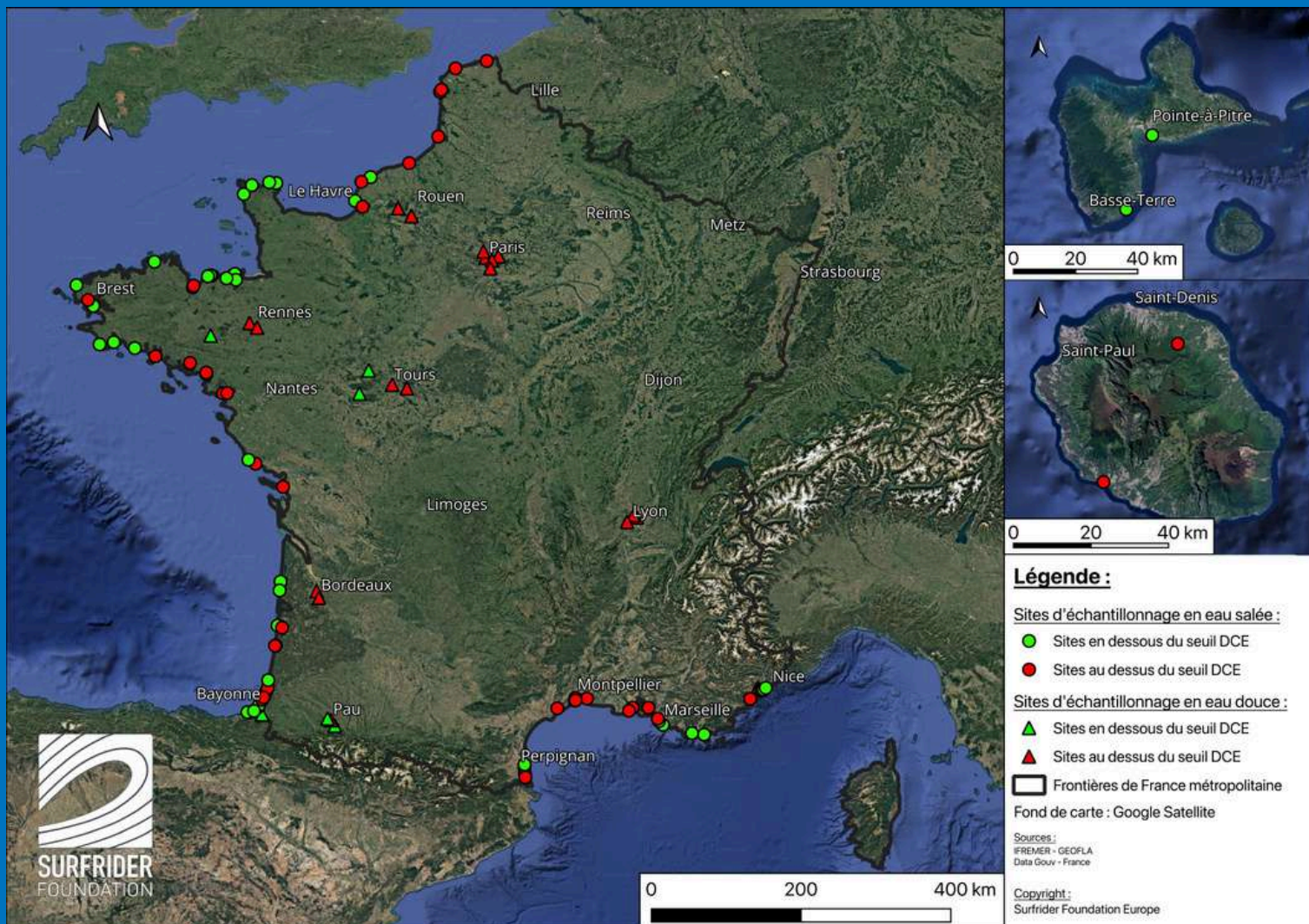
(0,13NG/L)



## CONFORMITÉ DES PFOS AU SEUIL DE LA DCE SUR 80 SITES D'EAUX CÔTIÈRES

**Clé de compréhension :** La concentration mesurée sur chaque site est comparée à la norme de qualité environnementale (NQE) fixée par la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) en vigueur à l'époque où l'étude a été réalisée. Cette norme distingue deux situations selon le milieu : 0,65 ng/L pour les eaux continentales et 0,13 ng/L pour les eaux côtières. Le PFOS y est classé comme substance prioritaire dangereuse, ce qui traduit le niveau élevé de préoccupation qu'il suscite. Un site est déclaré non conforme (mauvais état chimique), et surligné en rouge dans le tableau lorsque sa concentration dépasse le seuil applicable à sa situation. Les valeurs notifiées "<10 ng/L" ou "<20ng/L" ne signifie pas une absence de PFAS mais représente la limite de quantification possible par l'appareil analytique. Sont aussi présentés : un histogramme cadré sur les valeurs basses, ne prenant pas en compte les valeurs non significative, de manière à rendre la ligne de seuil parfaitement visible et un diagramme circulaire résumant la part des sites non conformes en eaux de mer.

Depuis, la listes de substances prioritaires pour les eaux de surface et souterraines dans le cadre de la DCE a été mise à jour et adoptée formellement en mars 2026. Elle étend la liste des substances prioritaires à de nouveaux polluants assortis de NQE correspondantes, comprenant notamment la somme de 25 PFAS.



CARTE DE L'ÉTAT CHIMIQUE DES 107 SITES DE PRELÈVEMENTS ÉTUDIÉS LORS DE LA CAMPAGNE PFAS 2025 RÉALISÉE PAR SURFRIDER

# UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PFAS

**Une diversité de PFAS et de produits de dégradation a été mesurée. L'une de ces molécules, le TFA, est omniprésent dans les milieux aquatiques.**

Développés pour leurs caractéristiques et propriétés, les PFAS sont utilisés dans de très nombreux secteurs industriels et produits de consommation. Cette grande diversité rend leur identification, leur suivi environnemental et l'évaluation de leurs effets sur la santé particulièrement complexes. De plus, l'interdiction de certains composés préoccupants ou toxiques a poussé le secteur industriel vers le développement de nombreux produits de substitution qui se retrouvent aujourd'hui dans l'environnement et se révèlent tout aussi toxiques.

Dans le cadre de l'étude, **58 molécules différentes et produits de dégradation ont fait l'objet d'une recherche approfondie** pour les quantifier selon des standards d'analyse normalisés. **La contamination observée est très diversifiée.** Il a ainsi été observé **jusqu'à 19 molécules différentes sur un même site.** Au total, ce sont **23 PFAS qui ont pu être quantifiés tous sites confondus.**

L'exemple du **TFA** est édifiant puisqu'il **se retrouve dans 100% des échantillons à des concentrations très élevées comparées aux autres PFAS dépassant régulièrement les 1000 ng.L-1 avec une moyenne de 707 ng.L-1.** Les concentrations s'échelonnent entre **180 ng.L-1 (site côtier) et 5800 ng.L-1 (site continental).**

## Les conclusions

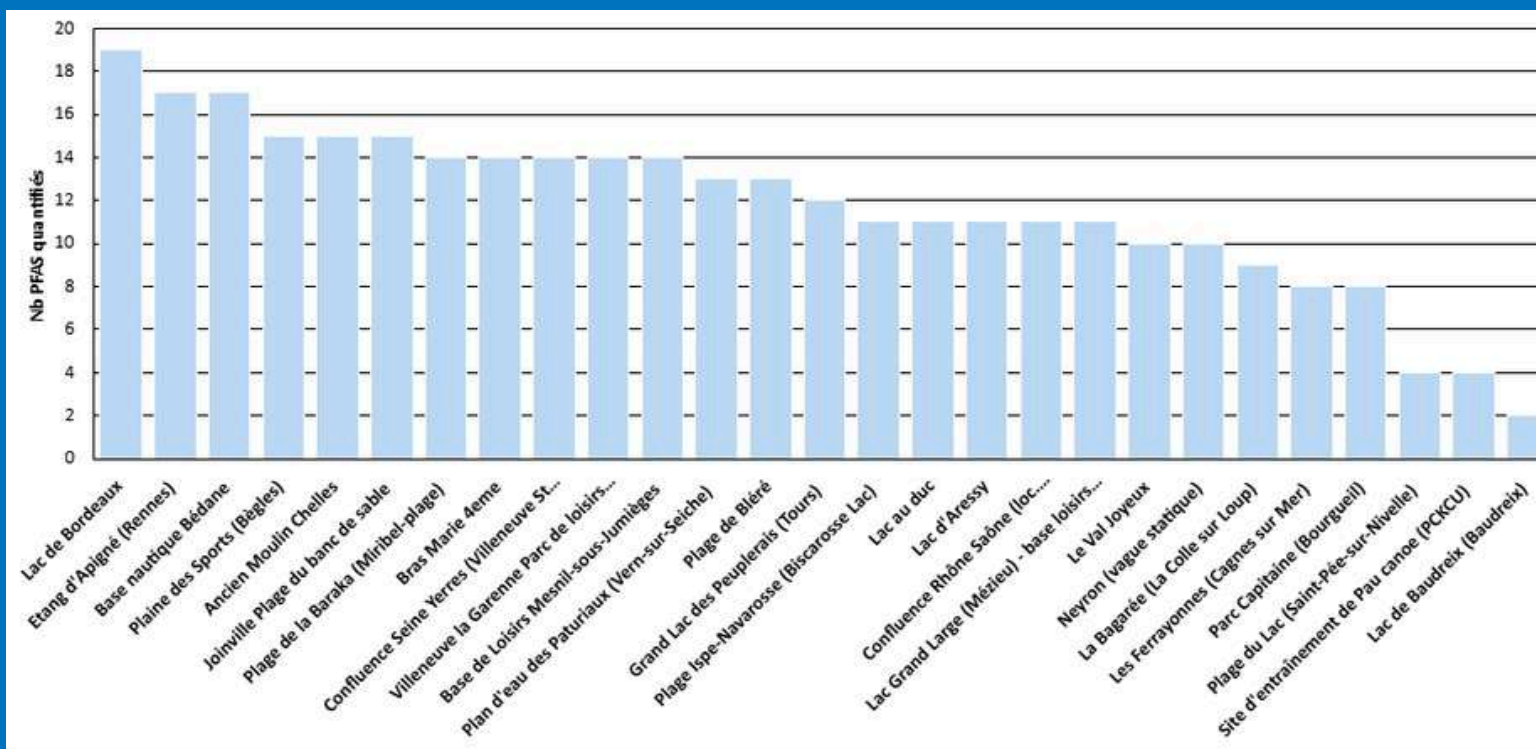
La **détection d'une vingtaine de PFAS et de leurs produits de dégradation dans les zones prélevées met en évidence les limites du cadre réglementaire actuel.** Les résultats confirment qu'une législation basée sur une approche substance par substance ne permet pas de répondre efficacement à l'ampleur de cette pollution dont on continue de découvrir l'étendue et l'impact.

Au regard des actualités récentes concernant la nouvelle classification du TFA comme reprotoxique probable (catégorie 1B) par l'ECHA, son omniprésence dans l'ensemble de nos échantillons est une illustration supplémentaire des préoccupations liées à ce composé, ainsi qu'une preuve de la nécessité d'agir au plus vite.

Enfin, alors que plusieurs rapports récents ont mis en avant la présence des PFAS dans l'eau potable, les sols ou bien les aliments, nos échantillons littoraux apportent une vision complémentaire sur l'étendue de cette pollution chimique. **Le milieu marin passe encore trop souvent sous les radars. Pourtant, lui aussi est largement contaminé par les PFAS à des concentrations que l'on ne suspectait pas.**

## NOMBRE DE PFAS QUANTIFIÉS PAR SITES EN EAUX DOUCES

N° dépt	Département	Site	Nb PFAS quantifiés
6	Alpes-Maritimes	La Bagarée (La Colle sur Loup)	9
6	Alpes-Maritimes	Les Ferrayonnes (Cagnes sur Mer)	8
33	Gironde	Lac de Bordeaux	19
33	Gironde	Plaine des Sports (Bègles)	15
35	Ille-et-Vilaine	Etang d'Apigné (Rennes)	17
35	Ille-et-Vilaine	Plan d'eau des Paturiaux (Vern-sur-Seiche)	13
37	Indre-et-Loire	Grand Lac des Peuplerais (Tours)	12
37	Indre-et-Loire	Lac du Val Joyeux (Château-la-Vallière)	10
37	Indre-et-Loire	Parc Capitaine (Bourgueil)	8
37	Indre-et-Loire	Plage de Bléré	13
40	Landes	Plage Ispe-Navarosse (Biscarosse Lac)	11
56	Morbihan	Lac au duc (Ploërmel)	11
64	Béarn	Lac d'Aressy	11
64	Béarn	Lac de Baudreix	2
64	Côte Basque	Plage du Lac (Saint-Pée-sur-Nivelle)	4
64	Béarn	Site d'entraînement de Pau canoe (PCKCU)	4
69	Rhône	Confluence Rhône Saône (loc. kayak/paddle) (Lyon)	11
69	Rhône	Base nautique municipale Meyzieu Grand Large	11
69	Rhône	Neyron (vague statique)	10
69	Rhône	Plage de la Baraka (Miribel-plage à Neyron)	14
75	Paris	Bras Marie 4eme	14
76	Seine-Maritime	Base de Loisirs Mesnil-sous-Jumièges	14
76	Seine-Maritime	Base nautique Bédane	17
77	Seine-et-Marne	Ancien Moulin de Chelles	15
92	Hauts-de-Seine	Villeneuve la Garenne Parc de loisirs nautiques l'Ile St Denis	14
94	Val-de-Marne	Confluence Seine Yerres (Villeneuve St Georges)	14
94	Val-de-Marne	Joinville Plage du banc de sable	15



## NOMBRE DE PFAS QUANTIFIÉS PAR SITE D'EAUX DOUCES

Rang	PFAS	Nb sites	Fréquence
1	TFA	27	100,00%
2	PFOS	25	92,60%
3	PFOA	25	92,60%
4	PFHxS	25	92,60%
5	PFHxA	24	88,90%

## CLASSEMENT DES PFAS LES PLUS RETROUVÉS SUR LES SITES D'EAUX DOUCES

**Clé de compréhension :** Pour chaque site, on dénombre le nombre de PFAS détectés à une concentration supérieure à la limite de quantification du laboratoire. Le panel analytique couvre l'ensemble des PFAS recherchés par le laboratoire Eurofins. Les classements présentés ci-dessus identifient les substances détectées sur le plus grand nombre de sites en indiquant la fréquence correspondante, c'est-à-dire la part des sites concernés.

## NOMBRE DE PFAS QUANTIFIÉS PAR SITES EN EAUX CÔTIÈRES

N° dépt	Département	Site	Nb PFAS quantifiés
6	Alpes-Maritimes	Plage de Landsberg (Saint-Laurent-du-Var)	<b>3</b>
6	Alpes-Maritimes	Plage de la Lanterne(Nice)	<b>2</b>
6	Alpes-Maritimes	Plage Mogador (Cagnes sur Mer)	<b>5</b>
6	Alpes-Maritimes	Trou de l'Ancre (Cannes)	<b>5</b>
13	Bouches-du-Rhône	Calanque de Morgiou	<b>2</b>
13	Bouches-du-Rhône	Jaï Nord (Marignane)	<b>11</b>
13	Bouches-du-Rhône	Plage Cavaou (Fos-sur-Mer)	<b>8</b>
13	Bouches-du-Rhône	Plage Olga (Port-Saint-Louis-du-Rhône)	<b>6</b>
13	Bouches-du-Rhône	Plage de l'Huveaune (Marseille)	<b>2</b>
13	Bouches-du-Rhône	Plage des Catalans (Marseille)	<b>3</b>
17	Charente-Maritime	Plage de la Concurrence (La Rochelle)	<b>6</b>
22	Côtes-d'Armor	Plage Les Nouelles (Plérin)	<b>3</b>
22	Côtes-d'Armor	Plage Le Rieul amont (Lancieux)	<b>1</b>
22	Côtes-d'Armor	Plage Le Rieul aval (Lancieux)	<b>1</b>
22	Côtes-d'Armor	Plage du Valais (Saint-Brieuc)	<b>4</b>
22	Côtes-d'Armor	Plage des Montiers (Erquy)	<b>1</b>
22	Côtes-d'Armor	Plage de Renan (Louannec)	<b>3</b>
22	Côtes-d'Armor	Plage des Sables d'Or Les Pins (Fréhel)	<b>1</b>
22	Côtes-d'Armor	Plage du Centre (Erquy)	<b>1</b>
29	Finistère	La Cale (Lanvéoc)	<b>1</b>
29	Finistère	Plage de Penfoul (Landunvez)	<b>1</b>
29	Finistère	Petite plage (Bénodet)	<b>1</b>
29	Finistère	Plage de la Torche (Plomeur)	<b>1</b>

## NOMBRE DE PFAS QUANTIFIÉS PAR SITES EN EAUX CÔTIÈRES

N° dépt	Département	Site	Nb PFAS quantifiés
29	Finistère	Port Manec'h (Nevez)	1
29	Finistère	Plage de Sainte-Anne-du-Portzic (Brest)	2
33	Gironde	Plage de Lacanau	2
33	Gironde	Plage du Porge	1
34	Hérault	La Plagette (Mèze - Etang de Thau)	9
34	Hérault	Le Boucanet (Grau du Roi)	9
34	Hérault	Embouchure du Lez (Lattes)	12
34	Hérault	Plage de la Rive Droite (Palavas-Les-Flots) (surf)	7
34	Hérault	Plage Rive Gauche (Palavas-Les-Flots) (surf)	6
35	Ille-et-Vilaine	Plage du Mole (Saint-Malo)	1
35	Ille-et-Vilaine	Plage de la Hoguette (Saint-Malo)	1
35	Ille-et-Vilaine	plage du Vallion (Saint Jouan des Guerets)	2
40	Landes	Plage du Santocha (Capbreton)	3
40	Landes	Plage de Labenne	1
40	Landes	Plage Sud (Mimizan)	9
40	Landes	Plage du Courant (Mimizan)	12
40	Landes	Plage du Rey (Soorts-Hossegor)	5
40	Landes	Plage de Tarnos	1
40	Landes	Plage du Vivier (Biscarosse Plage)	3
40	Landes	Plage de l'Océan (Souston)	3
44	Loire-Atlantique	Grande Plage de Saint-Nazaire	10
44	Loire-Atlantique	Plage des Poilus (Saint-Brévin-les-Pins)	10
50	Manche	Anse de Querqueville (Cherbourg-en-Cotentin)	1

## NOMBRE DE PFAS QUANTIFIÉS PAR SITES EN EAUX CÔTIÈRES

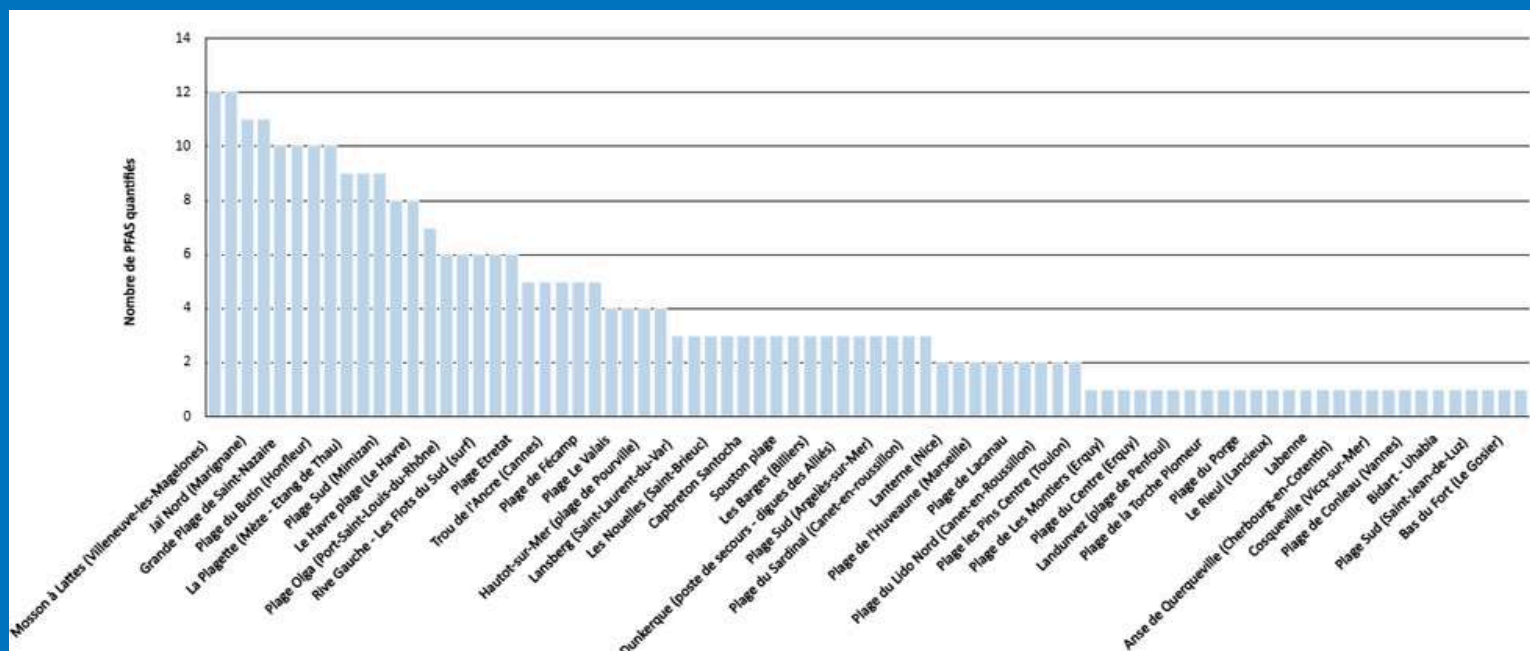
N° dépt	Département	Site	Nb PFAS quantifiés
50	Manche	Anse de la Masse (Gatteville-le-Phare)	3
50	Manche	Plage Clairfontaine (Siouville-Hague)	1
50	Manche	Plage de Cosqueville (Vicq-sur-Mer)	1
56	Morbihan	Plage des Barges (Billiers)	3
56	Morbihan	Le Halguen (Pénestin)	1
56	Morbihan	Plage de Conleau (Vannes)	1
56	Morbihan	Thoulars (Larmor-Plage)	1
59	Nord	Plage du centre (Calais)	3
59	Nord	Poste de secours - Digue des Alliés (Dunkerque)	3
62	Pas-de-Calais	Plage du centre (Boulogne-sur-Mer)	6
62	Pas-de-Calais	Plage du centre (Le Portel)	3
64	Côte Basque	Plage de la Barre (Anglet)	4
64	Côte Basque	Plage de l'Uhabia (Bidart)	1
64	Côte Basque	Plage d'Hendaye	1
64	Côte Basque	Plage Sud (Saint-Jean-de-Luz)	1
64	Côte Basque	Plage de la Milady (Biarritz)	1
66	Pyrénées-Orientales	Plage Sud (Argelès-sur-Mer)	3
66	Pyrénées-Orientales	Plage du Lido Nord (Canet-en-Roussillon)	2
66	Pyrénées-Orientales	Plage du Mas Larrieu (Argelès-sur-Mer)	3
66	Pyrénées-Orientales	Plage du Sardinial (Canet-en-roussillon)	3
76	Seine-Maritime	Plage de Pourville (Hautot-sur-Mer)	4
76	Seine-Maritime	Le Havre plage (Le Havre)	8
76	Seine-Maritime	Plage Etretat	6

## NOMBRE DE PFAS QUANTIFIÉS PAR SITES EN EAUX CÔTIÈRES

N° dépt	Département	Site	Nb PFAS quantifiés
76	Seine-Maritime	Plage de Fécamp	5
76	Seine-Maritime	Plage du Butin (Honfleur)	10
80	Somme	Plage de Cayeux-sur-Mer	5
83	Var	Plage Ceinturon est-L'Aygade (Hyères)	2
83	Var	Plage les Pins Centre (Toulon)	2
85	Vendée	Plage des viviers de la mine (Talmont st Hilaire)	3
85	Vendée	Plage le Tanchet (Les Sables d'Olonne)	4
971	Guadeloupe	Bas du Fort (Le Gosier)	1
971	Guadeloupe	Plage de Salée Bananier (Capesterre-Belle-Eau)	1
974	La Réunion	L'étang du Gol (Etang Salé) (Saint-Louis)	11
974	La Réunion	Rivière Sainte-Suzanne	10

Rang	PFAS	Nb sites	Fréquence
1	TFA	80	100,00%
2	PFOA	51	63,80%
3	PFOS	41	51,20%
4	PFHxS	26	32,50%
5	PFHxA	22	27,50%

## CLASSEMENT DES PFAS LES PLUS RETROUVÉS SUR LES SITES D'EAUX CÔTIÈRES



## NOMBRE DE PFAS QUANTIFIÉS PAR SITE D'EAUX CÔTIÈRES

Rang	PFAS	Nb sites	Fréquence
1	TFA	107	100,00%
2	PFOA	76	71,00%
3	PFOS	66	61,70%
4	PFHxS	51	47,70%
5	PFHxA	46	43,00%

## CLASSEMENT DES PFAS LES PLUS RETROUVÉS SUR L'ENSEMBLE DES SITES ÉTUDIÉS

**Clé de compréhension :** Pour chaque site, on dénombre le nombre de PFAS détectés à une concentration supérieure à la limite de quantification du laboratoire. Le panel analytique couvre l'ensemble des PFAS recherchés par le laboratoire Eurofins. Les classements présentés ci-dessus identifient les substances détectées sur le plus grand nombre de sites en indiquant la fréquence correspondante, c'est-à-dire la part des sites concernés.

# LES NIVEAUX DE CONTAMINATION CHIMIQUE DES EAUX DE BAINADE ET D'ACTIVITÉS NAUTIQUES

## PFAS dans les eaux de baignade : une présence largement observée

Les PFAS peuvent représenter un risque potentiel pour les personnes exposées à des eaux contaminées. Ces dernières années aux Pays-Bas, la contamination par les PFAS a conduit les autorités à mettre en place des mesures de gestion concrètes de restrictions (interdiction ou non recommandée) de la baignade et des activités récréatives. Pour répondre aux préoccupations croissantes quant à la présence des PFAS dans les milieux aquatiques récréatifs, l'Institut National néerlandais de la Santé Publique et de l'Environnement (RIVM) s'est doté d'un outil d'aide à la gestion de la qualité des eaux de baignade basé sur des valeurs recommandées indicatives. **Pour les eaux littorales et douces, la valeur guide retenue est de 280 ng PEQ.L-1.**

L'application des standards d'évaluation néerlandais sur des sites de baignade français montrent des résultats sans équivoque. **Tous les sites ont des valeurs supérieures à 0 avec des concentrations relevées sur les sites littoraux comprises entre 0,36 et 18,9 ng PEQ.L-1 et entre 0,74 et 450 ng PEQ.L-1 pour les sites continentaux.**

Au total, **21 sites ont des concentrations comprises entre 10 et 105 ng PEQ.L-1 dont 80% sont des sites continentaux**. Sur l'ensemble des prélèvements, un site, situé en milieu lacustre, dépasse largement la valeur guide définie par les autorités néerlandaises.

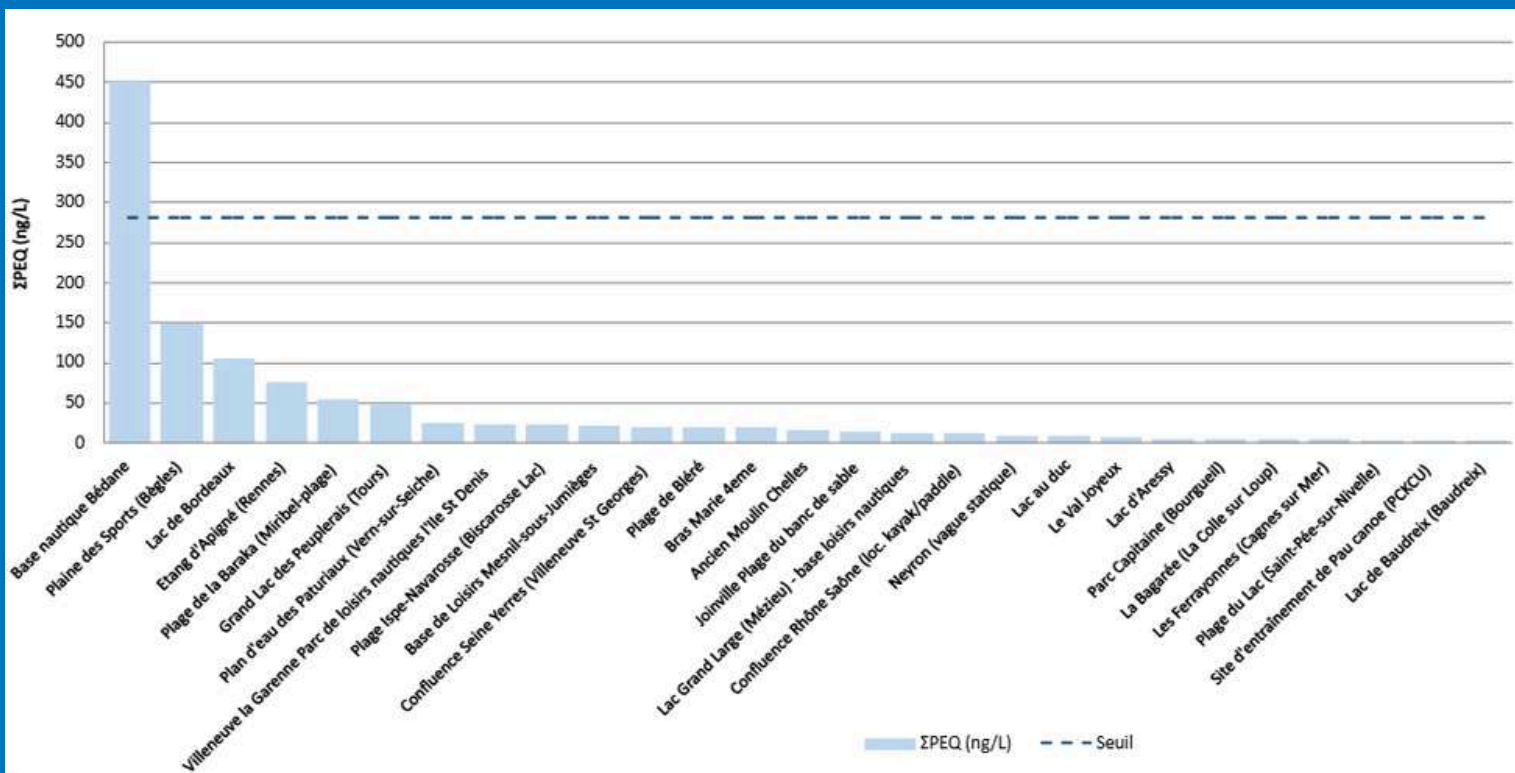
### Les conclusions

Des **PFAS ont été détectés sur l'ensemble des sites étudiés**, avec des niveaux de contamination variables. Un site dépasserait même les recommandations des autorités néerlandaises si les sites de baignade français étaient régis par un cadre similaire.

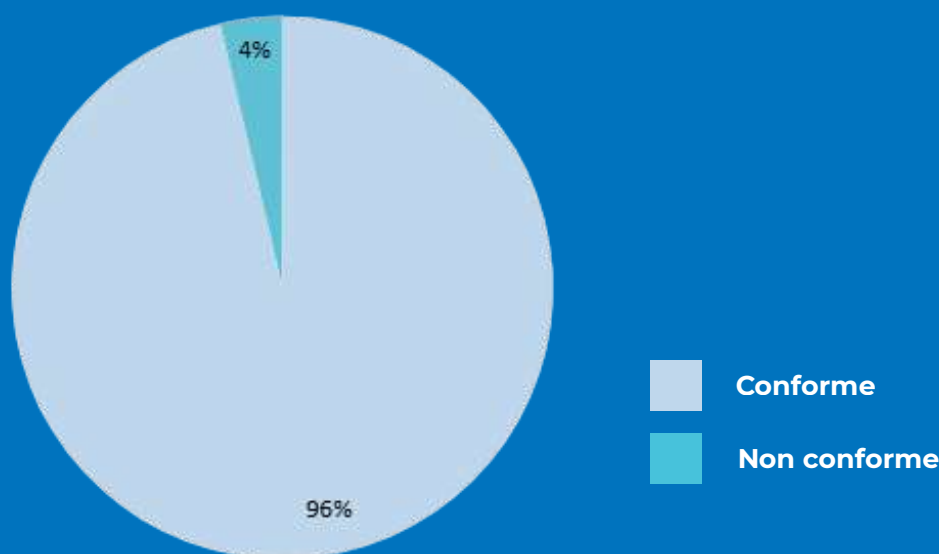
Malgré ces constats, **aucun cadre harmonisé de surveillance ou de gestion des PFAS dans les eaux de baignade n'existe actuellement à l'échelle européenne**. Cette étude souligne l'intérêt de compléter les dispositifs de suivi sanitaire existants par des **analyses ciblées des PFAS afin de mieux caractériser la pollution chimique des territoires et d'orienter des mesures de gestion adaptées**. Cette surveillance doit passer par des normes et des protocoles harmonisés à l'échelle européenne afin de soutenir au mieux les autorités gestionnaires de ces sites de baignade et de pratiques récréatives.

## ÉQUIVALENT TOXIQUE CUMULÉ DES PFAS SUR LES SITES D'EAUX DOUCES

N° dépt	Département	Site	ΣPEQ (ng/L)	Conformité
6	Alpes-Maritimes	La Bagarée (La Colle sur Loup)	4,032	Conforme
6	Alpes-Maritimes	Les Ferrayonnes (Cagnes sur Mer)	3,662	Conforme
33	Gironde	Lac de Bordeaux (Bordeaux)	104,993	Conforme
33	Gironde	Plaine des Sports (Bègles)	148,503	Conforme
35	Ille-et-Vilaine	Etang d'Apigné (Rennes)	75,987	Conforme
35	Ille-et-Vilaine	Plan d'eau des Paturiaux (Vern-sur-Seiche)	24,063	Conforme
37	Indre-et-Loire	Grand Lac des Peuplerais (Tours)	47,793	Conforme
37	Indre-et-Loire	Lac du Val Joyeux (Château-la-Vallière)	6,054	Conforme
37	Indre-et-Loire	Parc Capitaine (Bourgueil)	4,214	Conforme
37	Indre-et-Loire	Plage de Bléré (Bléré)	19,292	Conforme
40	Landes	Plage Ispe-Navarosse (Biscarosse Lac)	22,515	Conforme
56	Morbihan	Lac au duc (Ploërmel)	8,153	Conforme
64	Béarn	Lac d'Aressy (Aressy)	4,509	Conforme
64	Béarn	Lac de Baudreix (Baudreix)	0,74	Conforme
64	Côte Basque	Plage du Lac (Saint-Pée-sur-Nivelle)	1,376	Conforme
64	Béarn	Site d'entraînement de Pau canoe (PCKCU) (Pau)	1,292	Conforme
69	Rhône	Confluence Rhône Saône (loc. kayak/paddle) (Lvon)	10,721	Conforme
69	Rhône	Base nautique municipale Meyzieu Grand Large	11,548	Conforme
69	Rhône	Neyron (vague statique)	8,456	Conforme
69	Rhône	Plage de la Baraka (Miribel-plage à Neyron)	53,82	Conforme
75	Paris	Bras Marie 4eme	18,492	Conforme
76	Seine-Maritime	Base de Loisirs Mesnil-sous-Jumièges	19,979	Conforme
<b>76</b>	<b>Seine-Maritime</b>	<b>Base nautique Bédane</b>	<b>450,161</b>	<b>Non conforme</b>
77	Seine-et-Marne	Ancien Moulin de Chelles	15,577	Conforme
92	Hauts-de-Seine	Villeneuve la Garenne Parc de loisirs nautiques l'Île St Denis	23,105	Conforme
94	Val-de-Marne	Confluence Seine Yerres (Villeneuve St Georges)	19,696	Conforme
94	Val-de-Marne	Joinville Plage du banc de sable	14,144	Conforme



## COEFFICIENT D'ÉQUIVALENT TOXIQUE CUMULÉ DE PFAS DANS LES SITES D'EAUX DOUCE



## CONFORMITÉ DES SITES D'EAUX DOUCES AUX SEUILS DE CONCENTRATION ÉTABLIS PAR LE RIVM

**Clé de compréhension :** Pour chaque échantillon, la concentration de chacun des 26 PFAS étudié est multipliée par son facteur de potence relative (RPF), un coefficient qui exprime sa toxicité par rapport à une molécule de référence, le PFOA, tels qu'établis par le RIVM. La somme de ces produits fournit un équivalent toxique cumulé, appelé ΣPEQ et exprimé en ng PFOA-équivalent par litre, qui est ensuite comparé au seuil de 280 ng/L applicable aux eaux de surface. Les histogrammes correspondants sont présentés à échelle complète, jusqu'au seuil de 280 ng/L, et les sites y sont classés par valeur décroissante. Les valeurs guides proposées répondent aux préoccupations sanitaires croissantes liées aux pratiques récréatives en permettant une méthode d'évaluation de la qualité des eaux de baignade.

## ÉQUIVALENT TOXIQUE CUMULÉ DES PFAS SUR LES SITES D'EAUX CÔTIÈRES

N° dépt	Département	Site	ΣPEQ (ng/L)	Conformité
6	Alpes-Maritimes	Plage de Landsberg (Saint-Laurent-du-Var)	0,696	Conforme
6	Alpes-Maritimes	Plage de la Lanterne(Nice)	0,59	Conforme
6	Alpes-Maritimes	Plage Mogador (Cagnes sur Mer)	1,337	Conforme
6	Alpes-Maritimes	Trou de l'Ancre (Cannes)	1,205	Conforme
13	Bouches-du-Rhône	Calanque de Morgiou	0,63	Conforme
13	Bouches-du-Rhône	Jaï Nord (Marignane)	13,411	Conforme
13	Bouches-du-Rhône	Plage Cavaou (Fos-sur-Mer)	3,628	Conforme
13	Bouches-du-Rhône	Plage Olga (Port-Saint-Louis-du-Rhône)	2,025	Conforme
13	Bouches-du-Rhône	Plage de l'Huveaune (Marseille)	0,6	Conforme
13	Bouches-du-Rhône	Plage des Catalans (Marseille)	1,01	Conforme
17	Charente-Maritime	Plage de la Concurrence (La Rochelle)	2,29	Conforme
22	Côtes-d'Armor	Plage Les Nouelles (Plérin)	0,97	Conforme
22	Côtes-d'Armor	Plage Le Rieul amont (Lancieux)	0,58	Conforme
22	Côtes-d'Armor	Plage Le Rieul aval (Lancieux)	0,52	Conforme
22	Côtes-d'Armor	Plage du Valais (Saint-Brieuc)	1,878	Conforme
22	Côtes-d'Armor	Plage des Montiers (Erquy)	0,48	Conforme
22	Côtes-d'Armor	Plage de Renan (Louannec)	1,01	Conforme
22	Côtes-d'Armor	Plage des Sables d'Or Les Pins (Fréhel)	0,54	Conforme
22	Côtes-d'Armor	Plage du Centre (Erquy)	0,54	Conforme
29	Finistère	La Cale (Lanvéoc)	0,44	Conforme
29	Finistère	Plage de Penfoul (Landunvez)	0,54	Conforme
29	Finistère	Petite plage (Bénodet)	0,5	Conforme
29	Finistère	Plage de la Torche (Plomeur)	0,36	Conforme

## ÉQUIVALENT TOXIQUE CUMULÉ DES PFAS SUR LES SITES D'EAUX CÔTIÈRES

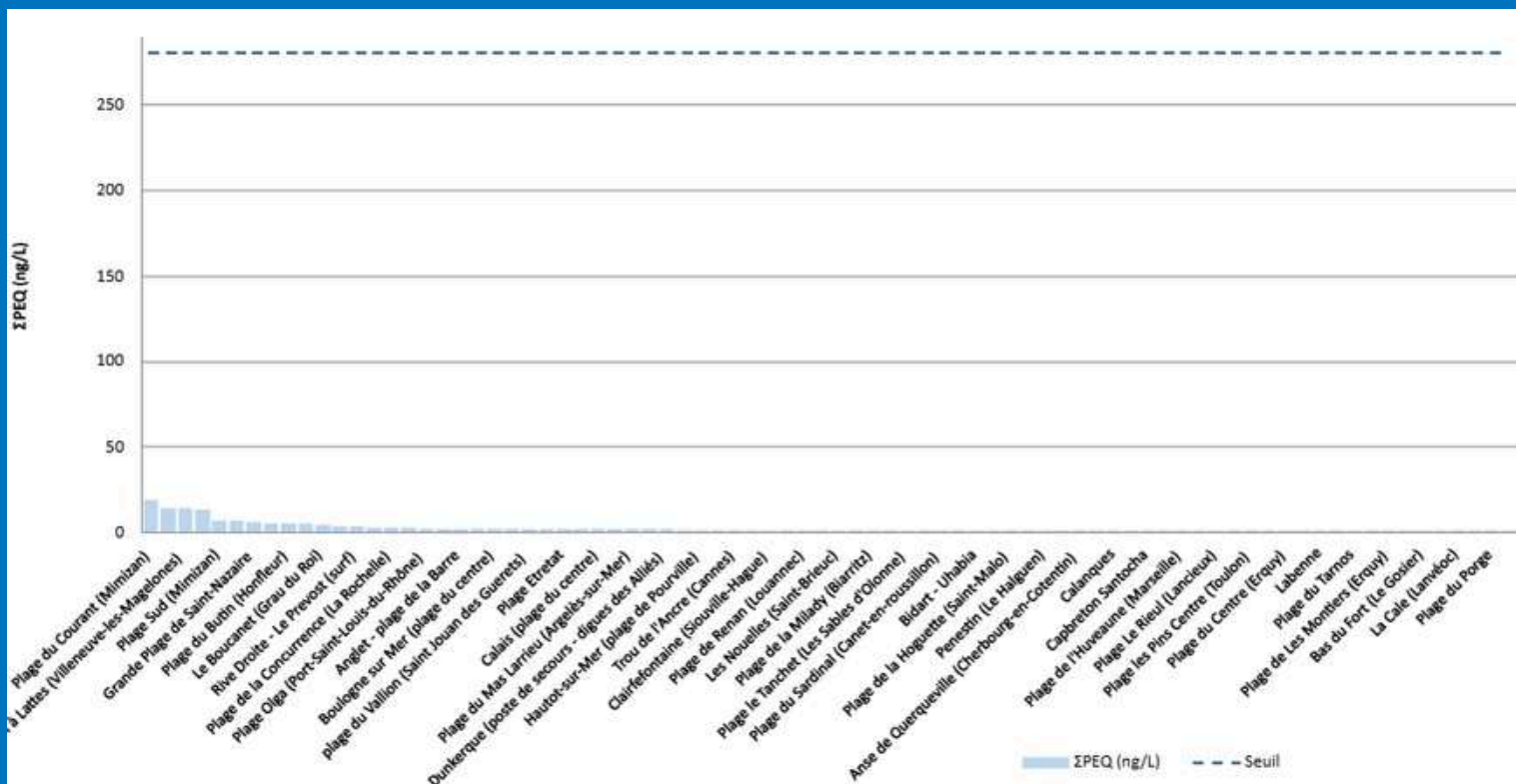
N° dépt	Département	Site	ΣPEQ (ng/L)	Conformité
29	Finistère	Port Manec'h (Nevez)	0,46	Conforme
29	Finistère	Plage de Sainte-Anne-du-Portzic (Brest)	0,72	Conforme
33	Gironde	Plage de Lacanau	0,48	Conforme
33	Gironde	Plage du Porge	0,38	Conforme
34	Hérault	La Plagette (Mèze - Etang de Thau)	4,908	Conforme
34	Hérault	Le Boucanet (Grau du Roi)	4,215	Conforme
34	Hérault	Embouchure du Lez (Lattes)	13,916	Conforme
34	Hérault	Plage de la Rive Droite (Palavas-Les-Flots) (s)	3,067	Conforme
34	Hérault	Plage Rive Gauche (Palavas-Les-Flots) (surf)	1,755	Conforme
35	Ille-et-Vilaine	Le Mole (Saint-Malo)	0,84	Conforme
35	Ille-et-Vilaine	Plage de la Hoguette (Saint-Malo)	0,72	Conforme
35	Ille-et-Vilaine	plage du Vallion (Saint Jouan des Guerets)	1,71	Conforme
40	Landes	Plage du Santocha (Capbreton)	0,62	Conforme
40	Landes	Plage de Labenne	0,54	Conforme
40	Landes	Plage Sud (Mimizan)	6,519	Conforme
40	Landes	Plage du Courant (Mimizan)	18,876	Conforme
40	Landes	Plage du Rey (Soorts-Hossegor)	1,692	Conforme
40	Landes	Plage de Tarnos	0,52	Conforme
40	Landes	Plage du Vivier (Biscarosse Plage)	0,91	Conforme
40	Landes	Plage de l'Océan (Souston)	0,64	Conforme
44	Loire-Atlantique	Grande Plage de Saint-Nazaire	5,753	Conforme
44	Loire-Atlantique	Plage des Poilus (Saint-Brévin-les-Pins)	6,387	Conforme
50	Manche	Anse de Querqueville (Cherbourg-en-Coter	0,64	Conforme

## ÉQUIVALENT TOXIQUE CUMULÉ DES PFAS SUR LES SITES D'EAUX CÔTIÈRES

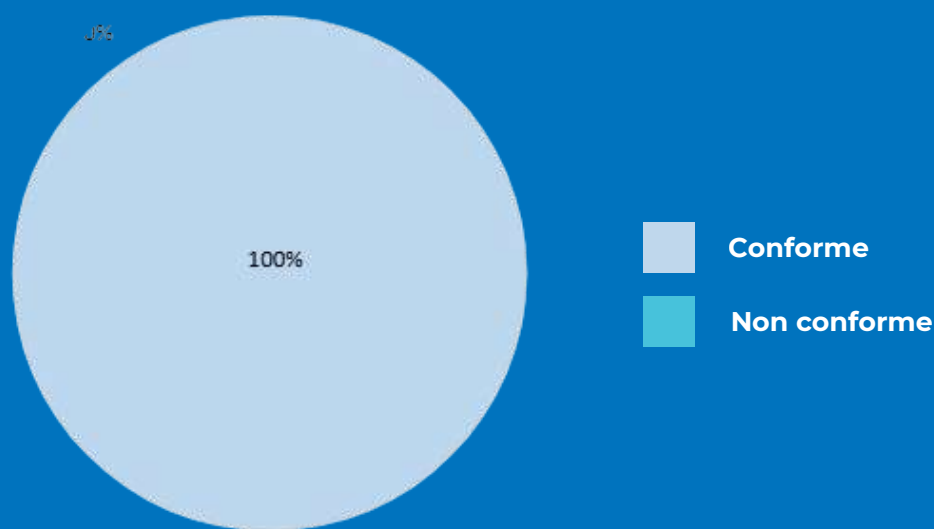
N° dépt	Département	Site	ΣPEQ (ng/L)	Conformité
50	Manche	Anse de la Masse (Gatteville-le-Phare)	1,17	Conforme
50	Manche	Plage Clairfontaine (Siouville-Hague)	1,02	Conforme
50	Manche	Plage de Cosqueville (Vicq-sur-Mer)	1,5	Conforme
56	Morbihan	Plage des Barges (Billiers)	1,964	Conforme
56	Morbihan	Le Halguen (Pénestin)	0,66	Conforme
56	Morbihan	Plage de Conleau (Vannes)	0,62	Conforme
56	Morbihan	Thoulars (Larmor-Plage)	0,58	Conforme
59	Nord	Plage du centre (Calais)	1,53	Conforme
59	Nord	Poste de secours - Digue des Alliés (Dunkerque)	1,3	Conforme
62	Pas-de-Calais	Plage du centre (Boulogne-sur-Mer)	1,765	Conforme
62	Pas-de-Calais	Plage du centre (Le Portel)	1,23	Conforme
64	Côte Basque	Plage de la Barre (Anglet)	1,882	Conforme
64	Côte Basque	Plage de l'Uhabia (Bidart)	0,74	Conforme
64	Côte Basque	Plage d'Hendaye	0,64	Conforme
64	Côte Basque	Plage Sud (Saint-Jean-de-Luz)	0,92	Conforme
64	Côte Basque	Plage de la Milady ( Biarritz)	0,92	Conforme
66	Pyrénées-Orientales	Plage Sud (Argelès-sur-Mer)	1,55	Conforme
66	Pyrénées-Orientales	Plage du Lido Nord (Canet-en-Roussillon)	0,75	Conforme
66	Pyrénées-Orientales	Plage du Mas Larrieu (Argelès-sur-Mer)	1,39	Conforme
66	Pyrénées-Orientales	Plage du Sardinal (Canet-en-roussillon)	0,82	Conforme
76	Seine-Maritime	Plage de Pourville (Hautot-sur-Mer)	1,248	Conforme
76	Seine-Maritime	Le Havre plage (Le Havre)	2,255	Conforme
76	Seine-Maritime	Plage Etretat	1,566	Conforme

## ÉQUIVALENT TOXIQUE CUMULÉ DES PFAS SUR LES SITES D'EAUX CÔTIÈRES

N° dépt	Département	Site	ΣPEQ (ng/L)	Conformité
76	Seine-Maritime	Plage de Fécamp	0,997	Conforme
76	Seine-Maritime	Plage du Butin (Honfleur)	4,638	Conforme
80	Somme	Plage de Cayeux-sur-Mer	2,418	Conforme
83	Var	Plage Ceinturon est-L'Aygade (Hyères)	0,63	Conforme
83	Var	Plage les Pins Centre (Toulon)	0,57	Conforme
85	Vendée	Plage des viviers de la mine (Talmont st H)	1,28	Conforme
85	Vendée	Plage le Tanchet (Les Sables d'Olonne)	0,88	Conforme
971	Guadeloupe	Bas du Fort (Le Gosier)	0,48	Conforme
971	Guadeloupe	Plage de Salée Bananier (Capesterre-Bell)	0,4	Conforme
974	La Réunion	L'étang du Gol (Etang Salé) (Saint-Louis)	14,191	Conforme
974	La Réunion	Rivière Sainte-Suzanne	4,6	Conforme

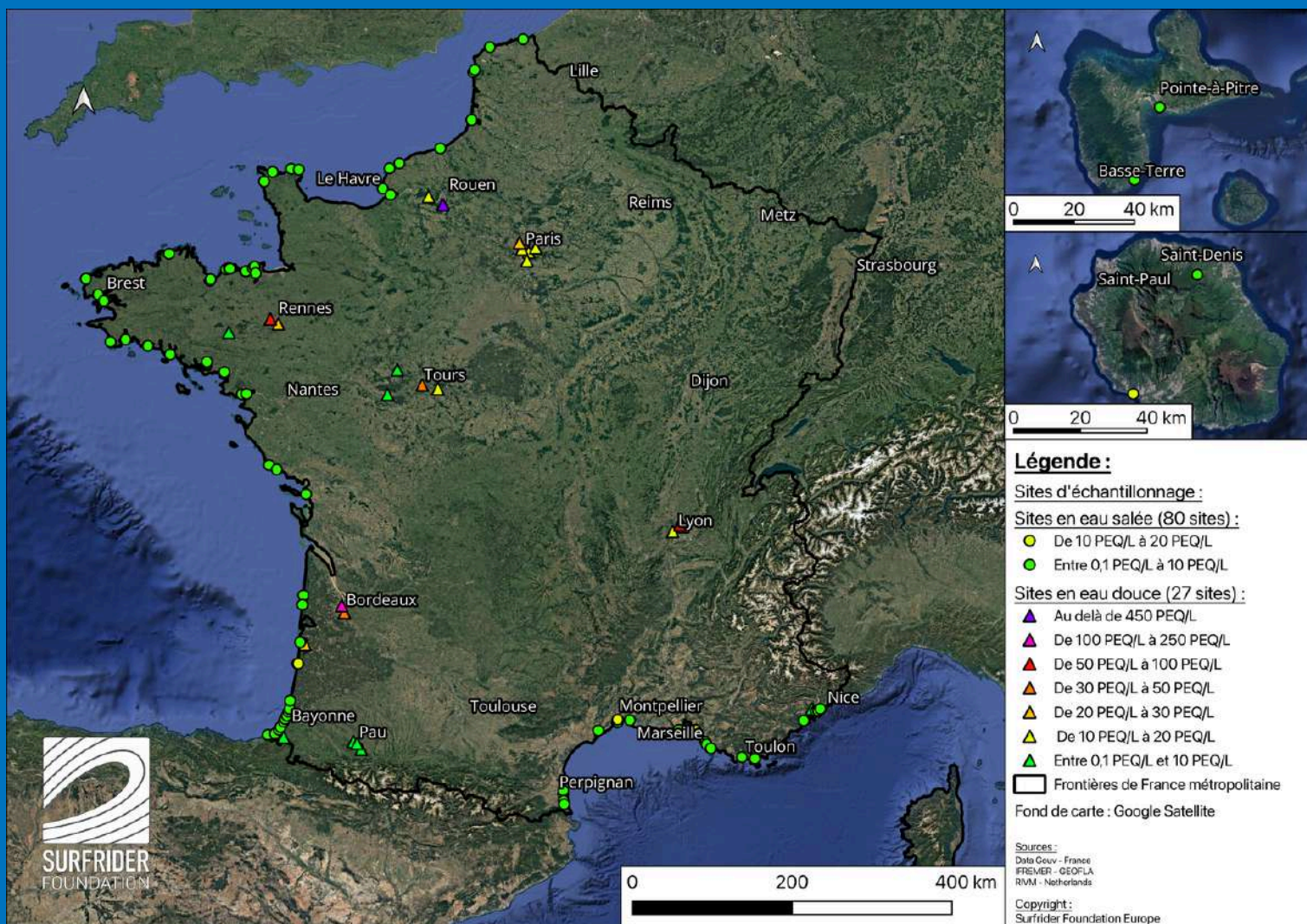


## COEFFICIENT D'ÉQUIVALENT TOXIQUE CUMULÉ DE PFAS DANS LES SITES D'EAUX CÔTIÈRES



## CONFORMITÉ DES SITES D'EAUX CÔTIÈRES AUX SEUILS DE CONCENTRATION ÉTABLIS PAR LE RIVM

**Clé de compréhension :** Pour chaque échantillon, la concentration de chacun des 26 PFAS étudié est multipliée par son facteur de potence relative (RPF), un coefficient qui exprime sa toxicité par rapport à une molécule de référence, le PFOA, tels qu'établis par le RIVM. La somme de ces produits fournit un équivalent toxique cumulé, appelé ΣPEQ et exprimé en ng PFOA-équivalent par litre, qui est ensuite comparé au seuil de 280 ng/L applicable aux eaux de surface. Les histogrammes correspondants sont présentés à échelle complète, jusqu'au seuil de 280 ng/L, et les sites y sont classés par valeur décroissante. Les valeurs guides proposées répondent aux préoccupations sanitaires croissantes liées aux pratiques récréatives en permettant une méthode d'évaluation de la qualité des eaux de baignade.



CARTE DE L'ÉTAT DES SITES DE BAINADE ÉTUDIÉS EN FONCTION DE LEUR CONCENTRATION D'ÉQUIVALENT TOXIQUE CUMULÉ DE PFAS (CALCULÉ SELON LA MÉTHODE DU RIVM)

# 3 QUESTIONS À LUCILLE LABAYLE, CHARGÉ DE PLAIDOYER QUALITÉ DE L'EAU ET SANTÉ

## Pourquoi avoir réalisé cette étude?

La pollution par les PFAS constitue un enjeu sanitaire et environnemental incontournable pour nos sociétés. Si les consciences s'éveillent progressivement autour de ces polluants éternels, leur présence dans les eaux de baignade et récréatives en Europe reste encore largement méconnue. C'est la raison pour laquelle Surfrider a décidé de mener une étude visant à contribuer à l'amélioration des connaissances sur la présence des PFAS dans les milieux aquatiques.

## Quels sont les enseignements que vous en retirez?

Evaluer la présence de PFAS dans les eaux de baignade et récréatives permet d'apporter un éclairage nouveau sur cette pollution chimique et constitue un témoignage supplémentaire de son ampleur et de sa gravité. La santé de l'Océan et de ses usagers ne doivent plus être les angles morts de la pollution aux PFAS. Nos conclusions concordent à dire que la seule solution viable pour protéger durablement notre santé et celle des écosystèmes, c'est la prévention à la source.

## Quelles actions sont nécessaire pour prévenir la pollution aux PFAS?

Les constats dressés dans cette étude sont édifiants. En publiant ces données nous voulons interpeler les décideurs quant à l'urgente nécessité d'agir au plus vite. Plus précisément :

- Se saisir des conclusions de l'ECHA d'ici à la fin de l'année afin d'**adopter au plus vite une restriction universelle des PFAS, couvrant tous les usages et tous les secteurs, y compris les secteurs industriels**. Nous appelons aussi les Etats Membres de soutenir cette ambition, afin de stopper durablement cette pollution à la source.
- **Renforcer les réseaux de surveillance de la qualité de nos masses d'eau, plus particulièrement dans le milieu marin** qui doivent être accompagnés d'actions concrètes d'identification des sources de pollution, de remédiation des sites contaminés et de mise en œuvre effective du principe du pollueur-payeur.
- **Établir des protocoles de surveillance des PFAS dans les eaux de baignade et récréatives harmonisés dans les Etats Membres**, accompagnés d'études complémentaires visant à pallier le manque de données concernant la pollution de ces zones et permettant in fine d'établir des normes de suivi européennes officielles de la qualité chimique des eaux de baignade. Lorsqu'une pollution est établie, la Commission européenne et les Etats membres doivent élaborer des plans pour la décontamination de l'eau, tout en appliquant le principe du pollueur payeur.



## INFORMATIONS PRATIQUES

- Le rapport complet de l'étude est à paraître courant de l'été 2026
- [Manifesto pour la qualité des eaux de baignade et récréatives en Europe](#)
- [Lien vers des photos et vidéos utiles](#)

## CONTACT PRESSE

Lionel Cheylus | Responsable Relations Médias  
06 08 10 58 02  
[lcheylus@surfrider.eu](mailto:lcheylus@surfrider.eu)



Co-funded by  
the European Union

La campagne « Healthy Water » de Surfrider Foundation Europe est soutenue par le programme LIFE créé par la Commission européenne. Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, lequel reflète uniquement les opinions de ses auteurs. La Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.